

**VILLE DE
GRIGNY-SUR-RHÔNE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 7 juillet 2026**

Date de convocation
01/07/26

Nombre de membres :

► en exercice: 11

► présents : 10

► suffrages exprimés :10

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Véronique BOUCHAOUI -
Mme Najoua AYACHE - Mme Zhora LEGRAND - Mme Pia
BOIZET - M. Michel ANDRE - Mme Danielle MECHIN - Mme
Sandra YOUSSEF - M. Jean-Louis CANOVAS - M. Paul
PRIVAS

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

OBJET : Année 2026 - Subvention exceptionnelle à l'association Le cèdre bleu

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission de soutenir les actions sociales, solidaires et éducatives menées par les associations locales. Dans ce cadre, une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'association *Le Cèdre Bleu* par délibération du 10 mars 2026, au titre de l'année 2026.

Cependant, cette association rencontre actuellement des difficultés financières, liées à une baisse des subventions. Afin de préserver les actions essentielles de l'association, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 4 000 €.

Cette aide s'inscrit dans une démarche de solidarité et de soutien aux acteurs associatifs locaux, conformément aux orientations du CCAS en matière de politique sociale.

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, qui confie aux CCAS la mission de mener des actions sociales en faveur des habitants de la commune ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 mars 2026, ayant attribué une subvention de 1 000 € à l'association *Le cèdre Bleu* ;

Considérant que l'association *Le cèdre Bleu* œuvre dans les domaines social et solidaire, en faveur des habitants du territoire ;

Considérant que ces activités répondent à des besoins identifiés sur le territoire et s'inscrivent dans les priorités d'action du CCAS ;

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'Association *Le cèdre bleu* ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget du CCAS 2026, chapitre 65, article 65748, abondés par la décision modificative n°1.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 8 voix pour.
2 abstentions
1 sans participation

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.